

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de raccordement électrique à partir du réseau aérien basse tension au 40 rue Jules Guesde par l'entreprise RESEELEC – 32 rue Denis Papin - BP 70059 – 62510 ARQUES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux du 38 au 42 rue Jules Guesde du Jeudi 12 Juin 2025 au Vendredi 11 Juillet 2025.

Article 2 : Les piétons sont invités à prendre le trottoir d'en face.

Article 3 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par l'entreprise RESEELEC.

Article 5 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise RESEELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 12 Mai 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **13 MAI 2025**

